



REGLEMENT INTERIEUR

- 1 - L'inscription est effective quand le dossier est complet :
 - *paiement de la cotisation*
 - *photo récente*
 - *fiche d'inscription remplie et signée*
 - *questionnaire de santé avec décharge*
- 2 - La cotisation est due intégralement à l'inscription. Des facilités de paiement sont possibles. Les chèques loisirs sont acceptés, les frais d'encaissement restent à la charge de l'adhérent.
- 3 - Tout adhérent, à jour de sa cotisation peut assister à chacun des cours proposés et doit être en mesure de présenter sa carte d'adhérent à chaque séance.
- 4 - Aucun licencié ne peut prétendre récupérer toute ou partie de sa cotisation, sauf cas exceptionnel. Il appartiendra au comité de direction de décider si la demande est recevable.
- 5 - La cotisation n'est pas cessible à une autre personne.
- 6 - Tout adolescent de + de 15 ans, qui souhaite suivre les cours adultes doit fournir une attestation d'assurance « individuelle accident » et une autorisation parentale.
- 7 - L'association décline toute responsabilité envers les enfants en dehors des heures de cours.
- 8 - L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident causé par toute personne étrangère à l'association (ex : jeunes enfants, bébés, etc. ... présents dans la salle).
- 9 - Lors des séances de sport, chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels. L'association ne peut être tenue responsable de la dégradation, de la perte ou du vol de ces effets.
- 10 - Le bureau se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, suppressions par manque d'effectif, regroupement des cours pendant les vacances ou en fin d'année, absence d'animateurs...) sans contrepartie pour les adhérents.
- 11 - Une paire de chaussures propres doit être réservée à l'activité et chaussée dans les vestiaires. Par mesure d'hygiène, une serviette est obligatoire.
- 12 - Les référents agréés par le bureau de l'AMGV sont habilités à renseigner, prendre les inscriptions et contrôler l'entrée de la salle.